Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_145-DE

COMMUNE DE TRÉGUEUX
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 17 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le **dix-sept décembre** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie (salle du conseil), en séance ordinaire sous la présidence de Madame Christine MÉTOIS-LE BRAS, Maire.

Membres Présents :
Mme METOIS-LE BRAS Christine, M. RAULT Alain, Mme LE GALL Isabelle, M. RAOULT Roland, Mme LE MEUR Sandra, M. BAPTISTA-SOARES Philippe, Mme BACCELLI Michèle, M. THOMAS Jean-Yves, Mme FEUNTEUN Cristina, M. ALLAND Patrick, Mme RIVET Vanessa, Mme INIZAN Solenn, M. NAVINER André, Mme LE THERIZIEN Hélène, M. PIEDERRIERE Dorian, M. HERVÉ Pascal, Mme MARC Claudine, M. KIDDEM Omar, Mme HERVE Isabelle, Mme HERNOT Martine **(dès son arrivée à 19h00 pour la question n°2025-132)**, Mme LEMAITRE Julie, M. RENAULT Gaétan.

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. CORMAND Yvon a donné procuration à M. ALLAND Patrick
Mme MACRE Amélie a donné procuration à Mme LE THERIZIEN Hélène

Secrétaire de séance : Mme FEUNTEUN Cristina

Assistaient également : Mme RAPENDY Laurence (DGS) et M. TOUBOULIC Thomas (DGAS)

DÉLIBÉRATION N° 2025-145
Rapporteur : Roland RAOULT, Adjoint au Maire

OBJET : TRAVAUX – CONVENTION DE SERVITUDE DE RÉSEAUX SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION AE N° 0629, RUE PAUL ÉMILE VICTOR.

Monsieur Roland RAOULT, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que Saint-Brieuc Armor Agglomération assure depuis le 1er janvier 2019 (harmonisation eau potable et assainissement), la compétence assainissement sur l'ensemble des 32 communes constituant le territoire et, à ce titre, construit et gère les infrastructures et ouvrages relatifs au traitement des eaux usées.

Pour des raisons techniques, une conduite de canalisation d'eaux usées impacte une parcelle communale, sise Rue Paul Émile Victor cadastrée, section AE n° 629.

Il est constaté qu'aucune servitude, liée au parcellaire précité, n'est publiée.

De ce fait, il est nécessaire de régulariser la situation par un acte administratif qui implique la signature d'un projet de servitude et d'une convention qui sera enregistrée au service foncier de Saint-Brieuc.

Le projet de convention est joint en annexe du présent rapport.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 022-212203608-20251217-DB_2025_145-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer, avec SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION, la convention de servitude pour une conduite d'eaux usées sur la parcelle cadastrée section AE n° 629, sise rue Paul Émile Victor, appartenant à la Commune de TREGUEUX, ainsi que tout document se référant à ce dossier.**

A Trégueux, le 19 décembre 2025

La secrétaire de séance,

Mme FEUNTEUN Cristina

Le Maire,

Mme MÉTOIS-LE BRAS Christine